



Pascal Glémain

La microfinance sociale

Analyse économique et gestionnaire
d'une innovation financière solidaire



Économie

La microfinance sociale

Pascal Glémain est maître de conférences-HDR en sciences de gestion-management et docteur-HDR en économie. Il est directeur du master ESS parcours FIGES à l'université Rennes 2 et chercheur à ESO-Rennes, UMR 6590 CNRS. Il est professeur associé au département microfinance du Centre Émile-Bernheim de recherche en gestion, ULB et CERMi-université de Mons (Belgique), professeur associé au Business Science Institute, administrateur de la chambre régionale de l'ESS-CRESS des Pays de la Loire, membre du conseil scientifique international du CIRIEC, membre de l'institut ISBL et du RIUESS.

Correction et mise en pages : Nord Compo

Conception graphique de la couverture : Laure Bombail

Réalisation de la couverture : Julien Lemièrre – Atelier du Bourg

© 2021, Éditions Apogée, une marque de la société

Feuilles de style, Rennes

ISBN : 978-2-84398-710-6

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction, sous quelque forme que ce soit, réservés pour tous pays.

Pascal Glémain

La microfinance sociale

*Analyse économique et gestionnaire
d'une innovation financière solidaire*

Éditions Apogée

À Sylvie,
à mes enfants et leurs conjoints,
à ma famille.

SOMMAIRE

Avant-propos	9
Lexique	11
Introduction : La microfinance sociale : l'innovation financière « solidaire »	13
Chapitre 1 : Le microcrédit social	19
1.1 Le microcrédit social : quels objectifs ?	21
1.2 De la territorialisation des dispositifs de microcrédit social	31
1.3 Quels sont les résultats ?	38
Conclusion : De la pertinence de l'accompagnement social dans les dispositifs de microcrédit social	51
Chapitre 2 : La micro-épargne solidaire	63
2.1 La micro-épargne comme un idéal ou un idéal d'intégration socio-économique ?	67
2.2 Des dispositifs pluriels en Europe et en France ..	82
2.3 L'inclusion financière au service de l'inclusion sociale : le dispositif de micro-épargne solidaire (MES)	88

2.4 Les épargnants du livret de micro-épargne solidaire (ELMES) : quels résultats ?	101
Conclusion : La micro-épargne : un outil de régulation du désir et d'affiliation sociale	111
Chapitre 3 : La micro-assurance sociale	119
3.1 Pourquoi la micro-assurance « sociale » ? La micro-assurance « sociale » pour quoi faire ?	123
3.2 Comment envisager la micro-assurance en France ?	131
3.3 Le couplage microcrédit social et micro-assurance sociale : une nécessité ?	141
Conclusion : Que nous disent les enseignements de la micro-assurance dans le Sud ?	148
Conclusion : La communication financière en microfinance sociale : enjeux et perspectives d'une innovation financière solidaire	157
Bibliographie	165

AVANT-PROPOS

Depuis 1997, les Sommets internationaux du microcrédit se sont multipliés, avec un point d'orgue en 2005. Chacun d'entre eux affiche pour ambition la lutte contre la pauvreté en promouvant, en particulier, l'accès au crédit aux plus pauvres afin de les soustraire à la fois des pratiques usuraires et de l'exclusion financière subies. En ce qui concerne les pays en développement (PED), la publicité faite autour du modèle de la Grameen Bank (« banque villageoise »), défendu par son initiateur au Bangladesh, le Prix Nobel de la Paix, le Pr Muhammad Yunus, n'a fait qu'accroître la croyance en un nouvel outil pour leur modèle de développement économique local. Pourtant, le phénomène ne concerne pas seulement les pays dits « du Sud ». En effet, en Europe, les moines franciscains et récollets avaient déjà expérimenté le « crédit juste » pour les plus vulnérables et ce, dès le xiv^e siècle en Italie, anticipant ainsi les pratiques des prêts sur gage des monts-de-piété, en tant que forme singulière de microcrédit professionnel à destination pour la petite bourgeoisie (« Ma tante ») ou social pour les ouvriers (« Le clou »). Leurs héritiers, les crédits municipaux (établissements de crédit et d'aide sociale), suivis par les établissements bancaires coopératifs (Caisse d'épargne, Crédit agricole et Crédit mutuel), ont commencé à expérimenter au même moment, soit à la fin

des années 1990, un autre microcrédit « social » : le microcrédit personnel garanti. Depuis lors, ce sont des dispositifs de micro-assurance puis de micro-épargne, solidaires, qui ont été testés, à la fois en France et en Europe, afin de développer une microfinance sociale, rassemblant ces trois pratiques bancaires solidaires. À travers une analyse de plusieurs expérimentations de terrain, cet ouvrage dévoile les fondamentaux de cette pratique bancaire solidaire pour que chaque bénéficiaire puisse consolider ses capacités, c'est-à-dire son degré d'autonomie et de liberté pour choisir sa manière de vivre, dignement, sa propre vie.

LEXIQUE

- Adie** : Association pour le droit à l'initiative économique
AFD : Agence française pour le développement
AFI : Aides financières individualisées
Apul : Administrations publiques locales
CAF : Caisse d'allocations familiales
CCAS : Centre communal d'action sociale
CDC : Caisse des dépôts et consignations
COSEF : Comité d'orientation et de suivi de l'emploi des fonds du fonds de cohésion sociale
CMA : Crédit mutuel Anjou
CMN : Crédit municipal de Nantes
CMP : Crédit municipal de Paris
CDV : Comptoir de vie
CRESUS : Chambre régionale du surendettement social
ELMES : Épargnants du livret de micro-épargne solidaire
FCS : Fonds de cohésion sociale
FNARS : Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale
LMES : Livret de micro-épargne solidaire
MCS : Microcrédit social
MiSA : Microfinance sociale accompagnée
MPG : Microcrédit personnel garanti
OIB : Observatoire de l'inclusion bancaire

OIT : Organisation internationale du travail

PED : Pays en développement

RSA : Revenu de solidarité active

UDAF : Union départementale des associations familiales

UFE : Union des familles en Europe

INTRODUCTION

LA MICROFINANCE SOCIALE : L'INNOVATION FINANCIÈRE « SOLIDAIRE »

« Le renouveau récent du microcrédit s'inscrit dans un contexte économique où le danger de l'exclusion économique et sociale rend nécessaire la mobilisation de mécanismes inventés à l'origine dans les pays les moins développés. L'évolution de la législation a permis, ces dernières années, de créer et de promouvoir les dispositifs de microcrédit personnel ou professionnel, et de libérer des moyens pour ceux qui en sont les bénéficiaires ou les acteurs » (Camdessus, 2009, p. 3). À la lecture de cette citation, si bon nombre de constats sont exacts, nous relevons deux erreurs souvent faites quand la microfinance est concernée. D'une part, elle est souvent associée aux seuls pays en développement (PED), alors que nous disposons de traces historiques en Europe dès le Moyen Âge. En effet, pour lutter contre l'usure, les moines récollets et franciscains « ont cherché à faire accepter des formes honnêtes de crédit qui soient distinctes du don, [soulignant] qu'un prêt peut aider à se préserver et à se relever de la pauvreté alors qu'une fois tombé en pauvreté, il est beaucoup plus difficile de se réinsérer » (Fontaine, 2008, p. 164). D'autre part, une approche réductrice assimile « la » microfinance au seul microcrédit. Or, dans les PED, il est souvent question à la fois d'épargne et de crédit, laissant penser que la microfinance, c'est à la fois du microcrédit ET de la micro-épargne. Mais si le microcrédit

ne peut pas être seulement garanti par une épargne préalable lorsqu'il s'agit d'un bénéficiaire, ou par un contrôle social dans le cadre de prêt de groupe, la nécessité d'une micro-assurance devient elle aussi pertinente. D'autant plus que l'état sanitaire suppose, aussi, de couvrir les risques de décès et de maladies, ainsi que des aléas climatiques ou des épizooties. Dès lors, la microfinance, c'est à la fois du microcrédit, de la micro-épargne et de la micro-assurance. Nous pourrions penser avoir ainsi défini « la » microfinance. Mais ces visages sont pluriels tant dans les PED que dans les pays industrialisés. Elle peut concerner des individus mais également des groupes. Elle peut être « entrepreneuriale » facilitatrice d'activités génératrices de revenu, mais elle peut aussi être « sociale ».

Il existe un volet « commercial » de la microfinance entrepreneuriale selon lequel « microcrédit, micro-épargne et éducation financière seraient des recettes miracles permettant l'épanouissement du potentiel entrepreneurial et l'émancipation par la consommation ou la canalisation de tentations impulsives et la rationalisation des comportements » (Guérin, 2015). Sous cette vision, à la fin des années 1990, le Fonds monétaire international (FMI) remplace la Facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR) par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) afin qu'un « certain nombre d'innovations [soient] conçues pour faire en sorte que les programmes de prêts soient favorables aux pauvres et conformes à la stratégie de réduction de la pauvreté du pays [...] » (FMI, 2001¹). Dans ce contexte, une opportunité d'éthique des affaires s'est ouverte à la fois pour les grandes entreprises, les groupes bancaires commerciaux et/ou pour un certain nombre de compagnies d'assurances.

1. « Prêts du FMI aux pays pauvres – Qu'est ce qui distingue la FRCP de la FASR ? », avril, note de travail du FMI. Cité par F. de Bernard (2002, p. 24).

L'autre volet de la microfinance est qualifié de « social » et, malheureusement, moins investi par les travaux de recherche et les acteurs de la microfinance, qu'il s'agisse des PED ou bien des pays industrialisés, d'ailleurs.

Ainsi, la microfinance sociale à laquelle nous nous intéressons, ici, peut être entendue comme l'ensemble des expérimentations non lucratives et solidaires du microcrédit social, de la micro-épargne solidaire et de la micro-assurance sociale, dont l'ambition consiste d'abord à lutter contre les processus de disqualification sociale et économique qui conduisent à des inégalités socio-économiques de plus en plus criantes et à l'adoption pour ces ménages vulnérables de solutions faciles d'accès à l'argent comme le crédit *revolving*, voire à des renoncements en termes de couverture du risque de santé. La finalité est la lutte contre le surendettement social et les tentatives de couverture des grands risques sociaux tels que la famille, la santé, la vieillesse, la privation d'activités génératrices de revenu. Ces derniers ne sont plus ou pas assez considérés par la solidarité sociale portée par les politiques sociales contemporaines, faute d'institutions *ad hoc*, ou bien faute de volonté politique.

La distinction que nous venons d'introduire entre microfinance « commerciale » et microfinance « sociale » nourrit un vif débat à la fois scientifique et pratique quant aux rôles tout à la fois des établissements bancaires, qu'il s'agisse des groupes bancaires privés lucratifs (BNP Paribas et la Société générale), des groupes bancaires coopératifs (Crédit mutuel-CIC, Crédit agricole-SA, Caisses d'épargne), des établissements publics de crédit et d'aide sociale (Crédits municipaux) ou des organismes publics tels les centres communaux d'action sociale, ou bien privés non lucratifs comme les associations de solidarité sociale (Les Restos du Cœur, Secours catholique, entre autres), des entreprises d'assurance. Pour autant, qualifier de « sociale » la microfinance, c'est considérer que

« les questions sociales ne se réduisent pas au problème du travail et de la sécurité sociale. Elles englobent la plupart des aspects des conditions d'existence des individus » (Ray *et al.*, 1988, p. 9), ici et ailleurs dans le monde.

En optant pour une analyse économique et sociale des objectifs de la microfinance sociale, il semble que quatre objectifs puissent être étudiés : l'égalité des chances pour l'accès à l'argent et à son usage, la lutte contre le risque de paupérisation, la réduction des inégalités d'accès à la santé, et l'accompagnement social collaboratif. Ce dernier élément nous conduit à tester l'hypothèse d'une innovation financière solidaire portée par les modèles de Microfinance sociale accompagnée sociale accompagnée (MiSA). En d'autres termes, constituent-ils de « vraies » altérités financières solidaires ou bien « ne sont-ce encore que des esquisses qui empruntent au passé pour dessiner l'avenir » (Fontaine, 2008, p. 10) et ce, sans pour autant répondre aux besoins sociaux actuels et futurs des exclus du crédit, de l'épargne et de l'assurance ?

Inspiré par l'architecture de l'ouvrage de Ray *et al.* (1988, p. 13) que nous trouvons pertinente, nous allons traiter successivement de la microfinance sociale par élément constitutif : tout d'abord le microcrédit social, puis la micro-épargne solidaire, et, enfin, la micro-assurance. Chacun de ces trois chapitres sera organisé selon le même fil conducteur en trois parties : Quels sont les objectifs poursuivis ? Quels sont les dispositifs développés ? Quels sont les effets observés ? Cet ouvrage ne concerne pas seulement les PED, il se nourrit aussi du contexte français de la microfinance sociale accompagnée. Pour les PED, nous renvoyons les lecteurs aux ouvrages de Labie (1999), Guérin (2015), Servet (2006), Guérin *et al.* (2014) et Duflo (2010), entre autres. Il répond également d'un certain mouvement de pensée porté par des auteurs, tels que Lemennicier et Maillard (1999), King et Dicks-Mireaux

(1982), Mercader-Prats (1995), Bourguignon et Goh (2004)¹, pour lesquels « mesurer la pauvreté sur une période courte ou relativement courte est une approche erronée » (Ben Jereb, 2008, p. 292), même si c'est plus de vulnérabilité au sens wittgensteinien de « la vie quotidienne de l'humain » à laquelle il convient de prêter attention.

1. Respectivement : « La pauvreté et ses mesures », LEP-Université de Paris 2 ; « Asset Holdings and the Life Cycle », *The Economic Journal*, 92-366 , p. 247-267 ; « Peut-on mesurer la pauvreté ? », thèse de doctorat EHESS ; « Estimating Individual Vulnerability to Poverty with Pseudo-Panel Data », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 3375.

Éditions Apogée
contact@editions-apogee.com
www.editions-apogee.com

Publié avec le concours
de la région Bretagne



et Rennes Métropole

